



Menu

Une

JO 2024

Luxembourg

Monde

Économie

People

Rechercher...



Front | Luxembourg | **Au Luxembourg: Les réparations facturées plus chères sur les voitures électriques ?**

Publié 8. août 2024, 13:58

AU LUXEMBOURG

Les réparations facturées plus chères sur les voitures électriques ?

LUXEMBOURG - Un député s'émeut de garages qui demanderaient aux propriétaires de voitures électriques ou hybrides plus d'argent pour le même travail qu'à ceux d'autres voitures. Le Gouvernement relativise.

9

10

15



Plusieurs critères peuvent faire varier les prix de réparation et d'entretien d'un véhicule.

Freepik

«Aucune plainte de consommateurs concernant une discrimination de prix entre la réparation de voitures électriques et la réparation de voitures à moteur thermique traditionnel» n'a jusqu'ici été enregistrée. Et ce ni à la Direction de la protection des consommateurs, ni à l'Union luxembourgeoise des consommateurs, ni au Centre européen des consommateurs, informent les ministres de l'Économie, Lex Delles, et de la Protection des consommateurs, Martine Hansen.

Ils répondaient au député Pirate Marc Goergen, qui affirme avoir eu écho de garages demandant «aux propriétaires de voitures électriques ou hybrides - pour le même travail lors d'une révision ou d'une réparation - plus d'argent qu'aux personnes qui viennent au garage avec une autre voiture».

Les prix doivent être affichés

«Au Luxembourg, les garages sont libres de fixer leurs prix selon leurs propres critères», précisent les ministres. Cependant, «ces critères et ces prix doivent être clairement définis». Les agents de la Direction de la protection des consommateurs contrôlent régulièrement que les prix des produits et les services des garages soient affichés. En cas de manquement, l'amende peut aller de 145 à 250 euros.

En ce qui concerne les variations de prix, «le modèle et la marque de la pièce de

rechange joue un rôle. Tout comme le fait «que le mécanicien a un accès direct à la pièce ou que celle-ci doit d'abord être démontée». Quant au mécanicien intervenant sur une voiture électrique, «il doit au préalable recevoir une formation spécifique, en raison du risque élevé d'avoir affaire à des véhicules sous haute tension».

«Le client, lui, est libre de demander des devis à plusieurs garages pour faire son choix», concluent les ministres.

Tu nous suis déjà sur WhatsApp?



Abonne-toi à notre chaîne, active la petite 🔔 et tu recevras un **récap de l'actu** chaque jour en **début de soirée**.

S'abonner ici

(sg)

TON OPINION

Le sujet est important.

L'article est informatif.

L'article est objectif.

9

10

Trouvé des erreurs? [Dites-nous où!](#)

15

10 commentaires

Le Quotidien

INDÉPENDANT LUXEMBOURGEOIS

Se connecter |

Abonnez-vous

LUXEMBOURG

POLITIQUE-SOCIÉTÉ

ECONOMIE

MONDE

GRANDE RÉGION

POLICE-JUSTICE

SPORT

CULTURE

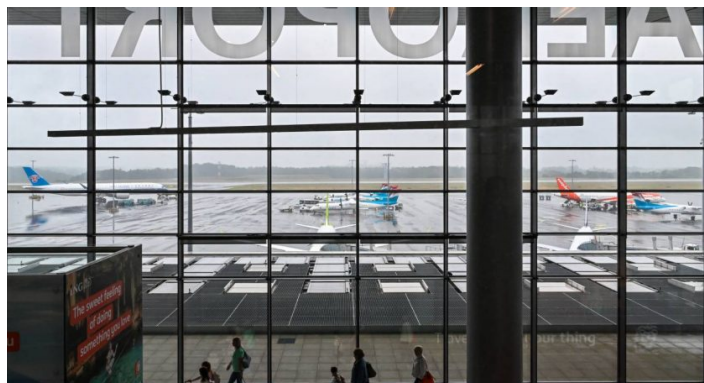
EDITO

NOS VIDÉOS

Accueil | A la Une | Vols annulés au Findel : quels sont vos droits ?

Vols annulés au Findel : quels sont vos droits ?

De: Guillaume Oblet ■ Dans A la Une, Politique-Société Mis à jour le 29/08/24 15:37 | Publié le 28/08/24 12:02



Les passagers peuvent se rendre normalement au terminal de l'aéroport (Photo d'illustration : Editpress)

À la suite des annulations et retards de vols qui se produisent, ce mercredi 28 août, à l'aéroport du Findel, les passagers pourront obtenir un certain nombre de dédommagements de la part des compagnies aériennes.

Ce mercredi 28 août, de nombreux voyageurs font face à des perturbations de dernière minute à l'aéroport du Findel. En raison d'un problème technique, la piste aéroportuaire est fermée, plus aucun avion ne peut y atterrir ou décoller. Si la direction de Lux-Airport assure que cette pagaille devrait prendre fin d'ici à 12 h 30, le trafic aérien est déjà très fortement impacté par des retards et des annulations.

Que faire en cas d'annulation ?

Face à ce type de situation, les passagers ont des droits. En cas d'annulation, le gouvernement ainsi que le centre européen des consommateurs affirment que vous avez le choix entre deux options : le remboursement du prix du billet initial ou un réacheminement vers votre destination finale.

À noter que vous pouvez également bénéficier d'une assistance gratuite (repas, boissons, deux appels téléphoniques, fax ou e-mails, hébergement à l'hôtel en cas de nécessité et le transport depuis l'aéroport au lieu d'hébergement) ainsi que d'un remboursement des frais occasionnés. Pensez à bien conserver tous les reçus relatifs à ces frais.

« Lorsque l'annulation n'est pas due à des circonstances extraordinaires, la compagnie aérienne devra aussi vous verser une indemnisation forfaitaire allant de 250 euros à 600 euros selon la distance parcourue », complète le centre européen des consommateurs. À l'inverse, « la compagnie aérienne peut refuser de verser une indemnité si elle peut prouver que l'annulation est due à des circonstances extraordinaires ».

Que faire en cas de retard ?

En cas de retard, vous avez droit à une assistance gratuite de la même teneur que lorsque le

Populaire

Récent

1. [BGL Ligue] Avdusinovic : «Je suis content de marquer, mais quand ça ne sert à rien...»
2. Ukraine : la drôle de vie d'un soldat influenceur
3. Pour voir le pape au Luxembourg, il faudra réserver sa place
4. Avis de tempête
5. [Expo] Carpentras, nouveau terrain de jeu de C215

EDITORIAL

On resserre les boulons
David Marques

Ukraine : Bettel veut élargir le dialogue

De: afp ■ Dans Politique-Société Mis à jour le 30/08/24 7:31 | Publié le 30/08/24 7:31



Xavier Bettel en discussion avec son homologue belge, Hadja Lahbib.

Patrimoine : la loi subit des modifications

De: Geneviève Montaigu ■ Dans A la Une, Politique-Société Mis à jour le 29/08/24 18:37 | Publié le 29/08/24 7:24



Le projet de loi prévoit que les frais pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive seront intégralement pris en charge par l'État.

Lex Delles découvre les rotatives d'Editpress

De: Le Quotidien ■ Dans Politique-Société Mis à jour le 28/08/24 12:12 | Publié le 28/08/24 12:12



Le ministre a échangé avec les imprimeurs qui fabriquent votre journal.

Pagaille au Findel ce mercredi matin

De: Guillaume Oblet ■ Dans A la Une, Politique-Société Mis à jour le 28/08/24 19:52 | Publié le 28/08/24 11:50



(Photo : Morgan Kervestin)

vol est annulé. Pour un retard d'au moins 5 heures, le transporteur aérien doit également vous rembourser le prix du billet (avec, le cas échéant, un vol gratuit vers le point de départ), à condition que vous renonciez à votre voyage.

Le centre européen des consommateurs souligne que «depuis un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (arrêt du 19.11.2009, aff. C-402/07 et C-432/07), une indemnisation forfaitaire allant de 250 euros à 600 euros (selon la distance parcourue) peut être demandée en cas de retard de 3 heures ou plus par rapport à l'heure d'arrivée initialement prévue ». À nouveau, des circonstances extraordinaires peuvent permettre à la compagnie de s'exonérer de cette indemnisation.

Concernant les démarches, il vous est conseillé de transmettre dans les meilleurs délais votre réclamation par écrit à la compagnie aérienne ayant opéré le vol.

En l'absence de réponse dans un délai de 8 semaines ou en cas de refus, les passagers peuvent transmettre leurs dossiers à l'autorité nationale (du lieu de l'incident) instaurée dans chaque État membre pour contrôler l'application du Règlement 261/2004 (« National Enforcement Body » ou « NEB »).

Newsletter du Quotidien

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez tous les jours notre sélection de l'actualité.

E-mail

Je m'inscris

J'autorise la société Lumedia, éditrice du média Le Quotidien, à me contacter à des fins marketing

En cliquant sur "Je m'inscris" vous acceptez de recevoir les newsletters du Quotidien ainsi que les [conditions d'utilisation](#) et la [politique de protection des données personnelles conformément au RGPD](#).

PUBLIER UN COMMENTAIRE

Nom *

Email *

Votre adresse email ne sera pas publiée. Vos données sont recueillies conformément à la législation en vigueur sur la Protection des données personnelles. Pour en savoir sur notre politique de protection des données personnelles, cliquez-ici.

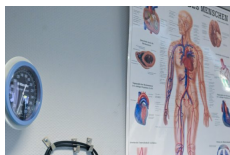
Enregistrer mon nom et mon e-mail dans le navigateur pour mon prochain commentaire.

Publier

« Précédent :
Pagaille au Findel ce mercredi matin

Suivant :
Lex Delles découvre les rotatives
d'Editpress »

ARTICLES RECOMMANDÉS



Études de médecine :
l'aile jeune du DP met la
pression

🕒 30/08/2024



La circulation des trains
entre Dommeldange et
Lorentzweiler
interrompue

🕒 30/08/2024



Ukraine : Bettel veut
élargir le dialogue

🕒 30/08/2024

Santé : la plateforme d'achat nationale se concrétise

De: David Marques ■ Dans A la Une, Politique-Société Mis à jour le 28/08/24 18:42 | Publié le 28/08/24 11:50



Il est prévu de constituer un stock critique qui sera notamment doté d'équipements de protection individuelle, tels que les masques qui ont marqué la crise du covid. (photo archives LQ/Julien Garroy)

LIRE LE JOURNAL DU JOUR



PAGES



À propos de nous

EDITPRESS

Viagens

Problemas na pista do Findel. Saiba se tem direito a reembolso

Na quarta-feira de manhã, problemas no asfalto da pista do aeroporto do Luxemburgo levaram a perturbações em vários voos, incluindo ligações a Portugal. O Centro Europeu dos Consumidores explica a que têm direito os passageiros lesados.



© Créditos: Lex Kleren



Ana Tomás
Jornalista



29 agosto 2024

O aeroporto do Findel esteve na quarta-feira encerrado ao tráfego aéreo, durante várias horas, devido a danos na pista que obrigaram a reparações urgentes. Esta situação levou ao cancelamento, atraso e desvio de vários voos ao longo do dia, incluindo ligações entre o Luxemburgo e os aeroportos de Lisboa e Porto, penalizando centenas de passageiros.

Apesar de estas alterações ao tráfego terem resultado de uma circunstância extraordinária, há situações em que os passageiros podem pedir um reembolso, como explicou ao Contacto, Julie Jasson, jurista do Centre Européen des Consommateurs (CEC) do Luxemburgo.

O problema no asfalto da pista será “muito provavelmente considerado como uma circunstância extraordinária”, e, por isso, “não será devida qualquer indemnização aos passageiros”. No entanto, o National Enforcement Body (NEB), organismo que monitoriza a aplicação da legislação europeia sobre os direitos dos passageiros no Luxemburgo, “pode ainda tomar uma decisão sobre este ponto”, se o passageiro apresentar uma reclamação, em caso de cancelamento ou atraso do voo, explica a Julie Jasson. Esta pode ser apresentada através do [portal MyGuichet](#).

Além disso, a jurista refere que tal circunstância “não impede que as companhias aéreas cumpram a sua obrigação de reembolsar o bilhete ou de reencaminhar os passageiros [para outro voo] e de reembolsar as despesas de hotel, alimentação, bebidas e transporte”.

No que diz respeito ao cancelamento/atraso de voos, “há dois pilares: o reembolso ou encaminhamento, por um lado, e a indemnização, por outro. As circunstâncias extraordinárias só têm um papel a desempenhar na indemnização. A obrigação de reembolso ou encaminhamento é sempre aplicável”, resume a especialista nas declarações ao Contacto.

Ler mais: **Problema no Findel afeta ligações de Portugal esta quarta-feira. Há voos desviados e atrasados**

Os danos na pista do aeroporto luxemburguês foram detetados durante uma inspeção de rotina, que obrigou a trabalhos de reparação e à suspensão do tráfego aéreo durante a manhã de quarta-feira.

Após duas horas, pelas 10h30, uma secção da pista foi reaberta para operações limitadas, continuando suspensas as aterragens. A totalidade da pista só foi reaberta ao início da tarde.



Menu

Une

Luxembourg

Monde

Économie

People

Sports

D Rechercher...



Front | Luxembourg | **Au Luxembourg: À quoi peuvent avoir droit les 2 120 passagers impactés par l'arrêt de l'aéroport?**

Publié 29. août 2024, 14:02

AU LUXEMBOURG

À quoi peuvent avoir droit les 2 120 passagers impactés par l'arrêt de l'aéroport?

LUXEMBOURG - Mercredi, la piste abîmée au Findel a impacté 2 120 passagers au départ de l'aéroport de Luxembourg. Quels sont leurs droits?



par

Marine Meunier, Miriam Meinecke

49

11

88



2 120 voyageurs au départ ont été impactés par la piste abimée au Findel.

Editpress/Julien Garroy

Après **l'incident de mercredi au Findel**, 2 120 voyageurs au départ du Findel ont été impactés avec des vols retardés de plusieurs heures ou tout simplement annulés. Ces derniers ont le droit d'obtenir une compensation, comme l'indique la Direction de la protection des consommateurs dans un communiqué, jeudi. «En cas d'annulation de vol, le passager peut demander à la compagnie aérienne soit le remboursement du prix du billet initial, soit solliciter un vol de remplacement comparable à sa convenance».

Le voyageur a également «droit à une prise en charge, comme des rafraîchissements et un repas, en fonction de l'importance du retard, un «hébergement et le transfert à l'hébergement, si le passager a besoin d'une nuitée en attendant le vol de réacheminement».

Conservez vos reçus

Dans le cas d'un vol retardé, si le retard est supérieur à deux heures, les passagers ont par ailleurs droit à une prise en charge de la compagnie aérienne. Si les voyageurs n'ont pas bénéficié de cette aide, il est possible de demander le remboursement des dépenses liées au retard à la compagnie aérienne. Il est dès lors impératif de conserver ses factures.

Karin Basenach, directrice du Centre européen des consommateurs, appelle par ailleurs à la compréhension au niveau des délais d'indemnisation: «Lorsqu'un incident est aussi

important que celui de mercredi, les compagnies aériennes sont submergées de demandes», précise-t-elle. «Il faut leur laisser le temps de répondre», dit-on du côté de la Protection des consommateurs. Si la réponse ne tient pas compte des droits dans un délai de deux mois, il est possible de déposer une plainte auprès de l'organisme national chargé de l'application, l'ONE». Selon le service, il n'est pas encore possible d'estimer le nombre de personnes qui feront cette démarche. La Direction de la protection des consommateurs n'a reçu qu'un seul courrier.



Les décollages et les atterrissages ont été fortement impactés au Findel, ce mercredi matin: «En raison de dommages localisés à la surface asphaltée de la piste d'atterrissage, celle-ci est actuellement fermée pour procéder aux travaux de réparation», a indiqué lux-Airport, dans un communiqué.

Vincent Lescaut

L'incident de mercredi étant considéré comme «une circonstance exceptionnelle» par la Direction de la protection des consommateurs, il est possible de solliciter une indemnisation supplémentaire, mais pas auprès de la compagnie aérienne. «Mais l'issue de cette demande n'est pas garantie, étant donné que les passagers lésés ont été pris en charge, vont être remboursés ou ont pu prendre un autre vol», précise la Direction de la protection des consommateurs. Pour une indemnisation supplémentaire, «il existe théoriquement la voie de la plainte civile», ajoute Karin Basenach. Il faudrait alors déterminer qui est responsable de l'incident en question et, le cas échéant, un tribunal devrait trancher.

Pour les passagers concernés par un cas particulier, le site passagers.lu propose un simulateur de droits.

Tu nous suis déjà sur WhatsApp?

